

ARRÊTÉ DU MAIRE

AG_A_2022_11

Arrêté portant retrait de délégation de fonctions à Madame Chantal ROCHEFORT, conseillère municipale

Le Maire de la Commune d'ONDRES (Landes),

Vu l'arrêté du Maire n° AG_A_2020_10 du 08 juillet 2020, par lequel elle a donné délégation à Madame Chantal ROCHEFORT, conseillère municipale, pour intervenir dans le domaine suivant :

- Jeunesse : en charge du suivi des projets, dossiers et actions en lien avec l'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Arrête :

Article 1^{er} : La délégation donnée à Madame Chantal ROCHEFORT par l'arrêté susvisé est retirée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie. Copie en sera transmise à Madame la Sous-Préfète des Landes.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises. »

Fait à Ondres, le 19 décembre 2022

Éva BELIN
Maire d'ONDRES



Notifié le : 19/12/2022

Madame Chantal ROCHEFORT

Signature et paraphe



Affiché le :